

LETTRE D'INFORMATION - MAI 2025

# Projet agrivoltaïque à Celle-Lévescault

Le 25 juin 2025 à 18h00 à la salle communale de Celle-Lévescault

 AMDA Energies



## Contexte et genèse du projet

Aujourd'hui, de plus en plus d'agriculteurs rencontrent des difficultés pour trouver un repreneur et assurer la pérennité économique de leur exploitation. Ils doivent en outre faire face aux conséquences du dérèglement climatique.

C'est dans ce contexte que trois propriétaires de terres agricoles situées sur la commune de Celle-Lévescault ont décidé de s'engager dans un projet agrivoltaïque, poursuivant trois objectifs principaux. :

- **Accompagner la transition agroécologique de M. Rigomier** en valorisant un système extensif d'élevage allaitant bio, basé sur un pâturage tournant déjà en place, avec l'objectif d'atteindre l'autonomie alimentaire grâce, entre autres, à l'installation possible d'un séchoir thermovoltaïque.
- **Soutenir la transmission progressive de l'exploitation** de M. Rigomier, 62 ans, à sa compagne d'ici 2028, en sécurisant l'activité d'élevage récemment relancée avec l'introduction d'un troupeau de vaches limousines.
- Produire localement de l'électricité **100 % verte** qui pourrait bénéficier directement aux habitants via un système d'autoconsommation collective (sous réserve d'une étude de faisabilité).

AMDA Energies, spécialiste français de projets agrivoltaïques, a été choisi pour mener à bien ce projet.

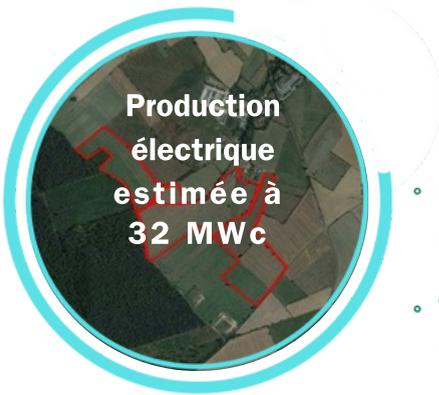


## Qu'est ce que qu'un projet agrivoltaïque ?

Les projets **agrivoltaïques** permettent de **faire coexister agriculture** (élevage, cultures...) **et production d'énergie renouvelable** grâce à l'installation de panneaux solaires. L'installation photovoltaïque permet à l'éleveur de bénéficier d'une protection contre les aléas climatiques tout en améliorant le bien-être de ses animaux. Les panneaux offrent notamment de l'ombre aux animaux comme à la prairie, permettant d'atténuer la chaleur, de diminuer les besoins en eau et ainsi de préserver les nappes phréatiques.

# Zoom sur le projet de Celle-Lévescault

Le projet a **une superficie totale de 42 hectares en pâturage tournant.**



Les installations sont pensées pour s'adapter aux enjeux environnementaux :

- panneaux posés sur des pieds de 2.20 mètres au plus bas pour permettre le passage des ovins.
- des espacements pouvant aller jusqu'à 14 mètres pour laisser un passage assez large aux engins agricoles et aux animaux.

Des études règlementaires ont été menées par des **spécialistes indépendants et locaux** pour **évaluer et réduire les impacts paysagers, humains et environnementaux** du projet (inventaire de la faune et de la flore, cartographie des zones humides et des corridors écologiques...).

Pour mener à bien ce projet, l'éleveur concerné et AMDA Energies collaborent avec les **acteurs du territoire.**



**Soutien à un éleveur local**



**Préservation de la BIOMASSE**



**Retombées fiscales** pour le territoire dont la Communauté de communes (IFER, CET,



CFE, taxe d'aménagement, ...)

**Fourniture d'électricité 100% verte aux résidents locaux**

(sous réserve de faisabilité technique et commerciale)



## Calendrier

### En cours

#### Phase de concertation et d'études :

- Discussion avec les élus locaux, les riverains et la population.
- Conception du projet avec les collectivités territoriales et IMPULSION.
- Finalisation des études règlementaires (volets paysager, environnemental et agronomique).

### ETE 2025

**Dépôt projeté du Permis de Construire en Préfecture**

**Début 2026**

**Enquête publique**

**2027**

**Démarrage du chantier**

**2028**

**Mise en service prévisionnelle**

## Pour en savoir plus

Votre **réfèrent projet** chez AMDA Energies, se tient à votre disposition pour répondre à vos questions : **07 86 72 71 40**

## Qui sommes-nous ?



AMDA Énergies s'engage pour un Agrivoltaïsme vertueux, au sein de France Agrivoltaïsme.

Créée en 2008, AMDA Énergies développe des centrales à énergies renouvelables (éolien, solaire, biogaz). Depuis 2020, elle se spécialise dans l'Agrivoltaïsme grandes cultures en France. AMDA Énergies est pionnière dans la labellisation AFNOR des projets, Lauréate en 2023 de l'appel à projets innovants de la CRE des 5 projets qu'elle présente.

Ses engagements :

- Développer des projets agricoles et énergétiques synergiques et performants ;
- Favoriser des modèles vertueux et adaptés aux réalités locales ;
- Maintenir un dialogue constant avec les élus, agriculteurs et populations locales ;
- Garantir la transparence tout au long des projets.